

# RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DE BRETAGNE Vélo Tout Terrain Trial

## **Article 1 : Définition et participation**

1.1 La CRVTT du Comité de Bretagne de Cyclisme affiliée à la Fédération Française de Cyclisme organise le Championnat de Bretagne de VTT Trial 2025.

1.2 Le Championnat de Bretagne de VTT Trial est ouvert à tout pilote homme ou femme âgé(e) de 7 ans minimum dans l'année, **titulaire d'une licence de la Fédération Française de Cyclisme délivrée par le Comité de Bretagne**.

1.3 Licences autorisant la participation à la Coupe Inter-Régionale :

- Les licences compétition : ELITE, OPEN 1, 2, 3 et ACCESS 1, 2, 3, 4.
- Les licences sport (17 ans et +) : ÉPREUVES DE MASSE.
- La licence d'âge U (jeunes <17) : JEUNESSE (5-16 ans) et PASS ACCUEIL JEUNE (-17 ans valable 1 mois).
- La licence TITRE TEMPORAIRE « PASS ACCUEIL JEUNE » & « DÉCOUVERTE » ne sont valables que 1 mois avec obligation de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition. Cette licence permettra au pilote d'être classé sur l'épreuve sans possibilité d'obtention des points dans le cadre du classement général de la CIROVTT Trial 2023.
- Un arbitre CIROVTT Trial devra être au minimum titulaire d'une licence FFC avec un certificat médical à la pratique de l'arbitrage, le choix de la licence restant sous sa responsabilité.
- Le certificat médical est dorénavant valable 3 ans pour les licenciés FFC.
- Pour les arbitres : le certificat médical est dorénavant valable 5 ans pour les licenciés FFC de moins de 65 ans, et 3 ans pour les plus de 65 ans.

Toute autre licence FFC ne permet pas de figurer au classement du Championnat de Bretagne.

1.4 **Pour prétendre au classement du Championnat de Bretagne il faut précédemment avoir participé à au moins une manche de Coupe Inter-Régionale Ouest de VTT Trial 2025.**

1.5 Les clubs dont les membres engagés mais absents sans justification se verront facturer le montant de l'engagement par le Comité dont dépend l'organisateur.

1.6 Tout pilote titulaire d'un titre de champion départemental, régional, national ou international FFC ou UCI devra porter son maillot tout au long des épreuves et des cérémonies protocolaires. Les autres pilotes devront porter le maillot de leur club ou de leur team officiel FFC. Tout autre pilote titulaire d'un titre de champion dans une autre fédération, UFOLEP ou autre, devra porter son maillot de club.

## **Article 2 : Catégories admises**

2.1 Les concurrents participant au championnat de Bretagne de VTT Trial 2025 sont répartis suivant les niveaux définis dans l'article 2.4 de la Convention Règlement de la Coupe Inter-Régionale Ouest de VTT Trial 2025. Tout pilote et parent de pilote mineur, participant au championnat de Bretagne de VTT Trial 2025 est censé en connaître le règlement et s'engage à se soumettre à toutes ses prescriptions. La signature de la feuille d'émargement par le pilote atteste que le pilote majeur et le(s) parent(s) du pilote mineur ont une parfaite connaissance des règles de la compétition et des règles d'assurance pendant la compétition et conséquentes à la compétition.

2.2 L'affectation des coureurs dans les différentes catégories est réalisée en tenant compte de la classification de la saison en cours et des deux précédentes années sur les épreuves Régionales, Inter-Régionales et Nationales.

2.3 Un coureur non classé lors des deux années précédentes et de la saison en cours peut choisir la catégorie dans laquelle il souhaite concourir, sous réserve de l'accord du responsable de la commission Trial CRVTT ou de son remplaçant.

## **Article 3 : Classements et récompenses**

3.1 La commission Trial CRVTT mandate le groupe administratif, comprenant un commissaire régional, chargé d'assurer les classements de la Coupe Inter-Régionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial en cours pour établir le classement du Championnat de Bretagne de VTT Trial en cours.

3.2 Le classement du Championnat de Bretagne de VTT Trial ne prendra en compte que les pilotes titulaires des licences définies à l'article 1.3 et délivrées par un club affilié FFC auprès du Comité de Bretagne de Cyclisme.

**3.3 Ne peuvent être classés sur le Championnat de Bretagne que les pilotes ayant terminé l'épreuve.**

**3.4 Les titres et maillots décernés seront :**

- **Championne de Bretagne VTT Trial Dame.**
- **Champion de Bretagne VTT Trial 16 ans et moins (Né en 2009 et après).**
- **Champion de Bretagne VTT Trial 17 ans et plus (Né en 2010 et avant).**

**3.5 Les titres seront disputés dans la plus haute catégorie comprenant les pilotes concernés par le Championnat de Bretagne. Au besoin, le podium sera complété par les pilotes de la catégorie inférieure.**

## **Article 4 : Cérémonie protocolaire**

4.1 La cérémonie protocolaire récompensant les trois premiers de chaque titre sera gérée par la commission Trial CRVTT du Comité de Bretagne.

4.2 La participation à la cérémonie protocolaire des compétiteurs figurant sur l'un des podiums finaux du Championnat de Bretagne de VTT Trial en cours est obligatoire. En cas d'absence non justifiée et non validée auprès de la commission Trial CRVTT et du président du collège des commissaires, le pilote ne recevra pas sa récompense.

4.3 Lors des cérémonies protocolaires, et sauf décision contraire de la CIROVTT Trial 2025, les coureurs récompensés devront obligatoirement porter les équipements comme défini dans l'article 1.6. En cas de tenue non réglementaire, le coureur ne sera pas récompensé.

## **Article 5 : Obligations de l'organisateur**

5.1 Tout candidat organisateur du Championnat de Bretagne de VTT Trial devra concrétiser sa demande en s'acquittant des droits d'organisation auprès du Comité de Bretagne FFC. Il doit se conformer à l'article 5 de la Convention Règlement de la Coupe Inter-Régionale Ouest de VTT Trial 2016.

## **Article 6 : Aménagement et gestion du règlement**

6.1 – La commission Trial CRVTT est seule compétente à gérer et à aménager le règlement du Championnat de Bretagne de VTT Trial. La commission Trial CRVTT se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant au présent règlement qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement du Championnat de Bretagne de VTT Trial en cours. La commission Trial CRVTT et le président du collège des commissaires sont souverains dans toute décision concernant la participation et le classement des pilotes lors du Championnat de Bretagne.

## **Article 7 : Règlement technique**

7.1 Le règlement technique de VTT Trial en cours appliqué pour le Championnat de Bretagne de VTT Trial est celui qui est appliqué dans le cadre de la Convention Règlement de la Coupe Inter – Régionale Ouest Vélo Tout Terrain Trial Edition 2025.